

## **European Apprenticeship Ambassadors** **Résumé du projet**

### **Brève description de l'action**

« European Apprenticeship Ambassadors » est la dénomination d'un consortium de 31 centres de formation professionnelle, situés dans 10 pays différents de l'Union européenne (Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Portugal, Roumanie, Slovaquie), bénéficiaires du soutien de la Commission européenne dans le cadre de l'appel à propositions VP/2016/010 « *A European framework for mobility of apprentices* ».

Ce projet, lancé en septembre 2016, visait à développer la mobilité longue des apprentis et des post-apprentis (diplômés de moins de 12 mois) par :

- la mise en œuvre de parcours de formation incluant une mobilité de 6 à 12 mois consécutifs – mobilités systématiquement organisées dans un schéma de formation en alternance dans le pays d'accueil
- l'identification des obstacles et la recherche de solutions pour lever les freins à la mobilité longue de ces publics, le dépassement de ce cadre expérimental et la pérennisation ce type de parcours.

Le consortium « European Apprenticeship Ambassadors », a pour origine l'initiative de Centres de Formation d'Apprentis français (CFA) fédérés, depuis mars 2015, pour travailler ensemble sur les moyens de répondre à l'ambition portée par Jean ARTHUIS, député européen, de donner la possibilité à tout apprenti de vivre, au cours de sa formation, une période de mobilité longue dans un autre pays de l'Union européenne, au même titre que les étudiants de l'enseignement supérieur.

A ces CFA, se sont associés les centres de formation professionnelle (CFP) européens, partenaires depuis plusieurs années sur des projets de mobilité dans le cadre de Leonardo et depuis 2014 d'Erasmus+.

Aussi, avec la validation par le Parlement européen de ce projet pilote dénommé « Un cadre européen pour la mobilité des apprentis », ces CFP ont saisi l'opportunité, avec le soutien des institutions européennes, de co-construire des parcours de formations entre CFP européens, d'initier des travaux d'envergure pour lever les principaux freins à la mobilité longue des apprentis (responsabilité de l'employeur du pays d'origine, statut de l'apprenti pendant la mobilité, validation et reconnaissance des acquis d'apprentissage au retour, etc.) et ainsi « faire bouger les lignes ».

Avec la participation de 55 apprentis et post-apprentis, les partenaires ont été en mesure de capter et de valoriser des retours d'expérience riches, permettant indéniablement d'en tirer des enseignements et de saisir au mieux les réalités opérationnelles auxquelles sont confrontés les CFP engagés dans les actions de mobilité des apprentis.

### **Objectifs principaux de l'action**

L'objectif principal de ce projet était de développer la mobilité longue des apprentis et des posts-apprentis (diplômés de moins de 12 mois) en Europe permettant ainsi l'égal accès des apprentis par rapport étudiants à la mobilité internationale longue et une égale reconnaissance de la formation professionnelle par rapport au cursus de l'enseignement supérieur

Plus spécifiquement, les objectifs de l'action étaient les suivants :

- Expérimenter des parcours pédagogiques au cours desquels des apprentis et post-apprentis poursuivaient leur formation en alternance pendant 6 à 12 mois dans un autre pays européen. Pour assurer la mise en œuvre d'actions de qualité, un suivi optimal et leur pérennité, différents outils ont été développés, visant à :

- donner un cadre aux mobilités afin de sécuriser les parcours de formation lorsque le contexte national ne le permettait pas,
  - détailler chacun des parcours de formation mis en œuvre,
  - identifier les difficultés rencontrées et les solutions/propositions testées à chacune des étapes de l'action,
  - évaluer les principaux bénéfices retirés par les publics cibles et a contrario les principales difficultés, afin d'en extraire les meilleures pratiques et les pistes d'amélioration,
- Promouvoir l'apprentissage en y intégrant la possibilité pour les jeunes de l'enseignement et la formation professionnels de poursuivre leur formation dans un autre pays européen,
  - Développer le sentiment d'appartenance à l'Union européenne des différentes parties prenantes (apprentis, entreprises, organisations professionnelles et partenaires sociaux, personnel des centres de formation) et leurs réseaux professionnels et personnels,
  - Rechercher avec les organisations régionales, nationales et européennes les moyens nécessaires pour un déploiement à grande échelle de la mobilité longue des apprentis,
  - Formuler des propositions à la Commission européenne et au Parlement européen ainsi qu'aux Etats membres dont appartiennent les membres du consortium pour :
    - Développer la formation par apprentissage en se basant sur les retours d'expérience des centres de formation et des entreprises ayant accueilli des jeunes dans le cadre du projet,
    - Lever les difficultés à la mobilité longue des apprentis en Europe en partant des solutions ayant été expérimentées avec le projet pilote et en tenant compte des propositions émises par le consortium,
  - Contribuer à construire un cadre européen de l'apprentissage par l'identification des meilleures pratiques expérimentées par les acteurs de terrain.

### **Résultats principaux**

Le projet « European Apprenticeship Ambassadors » a permis à 55 jeunes, apprentis ou jeunes ayant validé une formation professionnelle au cours des 12 derniers mois, de poursuivre leur formation dans un centre de formation professionnelle (CFP) situé dans un autre pays européen. Les départs se sont échelonnés entre août 2016 et octobre 2017. L'ensemble des jeunes ont suivi un parcours de formation alternant périodes en CFP et périodes en entreprise, construit conjointement par le centre de formation d'accueil et le centre de formation d'envoi.

Les questionnaires de suivi envoyés aux jeunes à chaque étape de leur mobilité et aux entreprises d'accueil ont permis de mettre en lumière les principaux bénéfices retirés par chacune de ces parties, ainsi que les principales difficultés qu'ils ont rencontrées.

Le questionnaire envoyé aux jeunes après leur retour confirme ainsi que cette expérience les a enrichis professionnellement, socialement, linguistiquement et culturellement. En revanche, les principales difficultés rencontrées par les jeunes n'étaient pas seulement d'ordres linguistiques mais aussi budgétaires.

Les entreprises ont quant à elles apprécié l'ouverture européenne, notamment la transmission du savoir au-delà des frontières et l'enrichissement culturel dont elles ont bénéficié du fait d'accueillir un jeune européen. En revanche la barrière de la langue et les démarches administratives figurent parmi les plus grandes difficultés rencontrées.

Le tableau de bord alimenté par les membres du consortium a permis de recenser 54 obstacles à la mobilité longue des apprentis, que ce soit au niveau local, national ou européen. 30 solutions testées ou propositions ont quant à elles été formulées.

Les principaux obstacles rencontrés par les co-bénéficiaires concernaient les sujets suivants :

- Financement de la mobilité des jeunes
- Recherche d'entreprises prêtes à accueillir des jeunes européens

- Sélection, intégration et suivi des jeunes
- Construction de partenariats entre les centres de formation
- Adaptation aux contraintes administratives et législatives
- Validation des compétences dans le pays d'accueil et d'origine.

Le projet « European Apprenticeship Ambassadors » a bénéficié d'un fort portage politique en France grâce au soutien du député européen Jean ARTHUIS, ce dernier ayant notamment été missionné par la ministre française du travail, Muriel PENICAUD, en juillet 2017 pour identifier les obstacles à la mobilité longue des apprentis et la formuler des recommandations quant aux actions à mener aux niveaux national et européen. Ce rapport, remis le 19 janvier 2018 par Jean ARTHUIS à la ministre du travail, a concouru à lever un certain nombre d'obstacles d'ordre législatif en France.

Au niveau européen, la Commission européenne a souhaité faire de la mobilité longue des apprentis une de ses priorités en valorisant dans l'appel à propositions Erasmus+ 2018 l'action ErasmusPro. Elle entend ainsi consacrer une enveloppe de 400 millions d'euros réservée à 50 000 apprentis pour des mobilités de 3 à 12 mois d'ici à 2020.

Le projet « European Apprenticeship Ambassadors – Go Further ! », lancé en juillet 2017 suite à l'appel à propositions VP/2017/007 permet au consortium de poursuivre ses actions et notamment :

- d'accompagner les membres du consortium situés dans un pays autre que la France à la levée de leurs obstacles nationaux - le portage politique et la couverture médiatique étant du moins pour le moment, moins prégnants dans les autres pays. A cet effet, le tour d'Europe entrepris par Jean Arthuis depuis février 2018 permettra, nous l'espérons, de porter à l'attention des dirigeants politiques des autres pays la plus-value de la mise en place de passerelles entre les systèmes de formation professionnelle européens,
- de se concentrer sur les questions de validation et de reconnaissance de la formation dans le pays d'accueil, pour l'obtention du diplôme dans le pays d'origine.

Afin de communiquer largement sur le projet pilote et de sensibiliser tant le grand public que les institutions sur les questions de mobilité des apprentis, les membres du consortium ont créé l'association EuroApp' et développé un site Internet : [www.euroapp.eu](http://www.euroapp.eu). Au-delà de présenter les actions mises en œuvre et d'inviter la société civile à signer l'appel pour le développement de la mobilité des apprentis, nombre de témoignages de participants sont disponibles.